Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212203137-20251212-202512008-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

Commune de SAINT MARTIN DES PRES

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Ayant pris part à la délibération : 11
Date de convocation : 03/12/2025

Délibération du conseil municipal

Vendredi 12 décembre 2025 – 20 heures

L'an deux mil vingt-cinq, le douze décembre à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DES PRES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LE RIGUIER, Maire.
PRESENTS : Christian LE RIGUIER, Marianne ROUSSEAU, Patrice ALLENO, Alexandra LAHAY, Valérie SERANDOUR, Valérie CHELIN, Christophe COLLIN, Pierre-Yves SIMON, Vincent LOHEAC, Marcel LE BIHAN
ABSENTE EXCUSEE : Corinne POCHON (procuration à Valérie SERANDOUR)
SECRETAIRE DE SEANCE : Alexandra LAHAY

N°2025-12-008 - SUBVENTION FESTIV'ETE 2025

La subvention de 1000 € versée par l'Entente intercommunale du Pays de Corlay sera attribuée au comité des fêtes qui se chargera de la répartir entre l'extrême Jeunesse et au Fils du Temps.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** le versement de la subvention FESTIV'ETE (1000 €) au Comité des fêtes de SAINT MARTIN DES PRES

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Rendu exécutoire, transmis à la
Préfecture des Côtes d'Armor le 23 DEC. 2025
Publié ou notifié le 23 DEC. 2025
Document certifié conforme
Le Maire,

MAIRIE DE ST-MARTIN-DES-PRES 22430

MAIRIE DE ST-MARTIN-DES-PRES 22430